



à partir de quelle date sont comptés les jours indemnisables

Par **zefirella**, le **19/06/2014** à **09:00**

Bonjour, Je suis licenciée depuis le 6 mai 2014 suite inaptitude consécutive accident du travail. Je me suis inscrite à pole emploi le 2 juin 2014. J'ai 2 mois de préavis non effectués mais payés plus 53.5 jours de congés payés non pris. A partir de quelle date les 3 ans de chômage (plus de 50 ans) sont ils comptabilisés ? Est ce à la date de l'inscription ou bien à compter de l'indemnisation qui devrait commencer en Septembre ? Merci :)

Par **moisse**, le **20/06/2014** à **10:10**

Bonjour,
Les 3 années d'indemnisation débutent...quand l'indemnisation débute.
En fait vous n'avez pas droit à 3 ans d'indemnisation, mais à 1095 jours.
Donc en cas de suspension des versements (maladie...) les jours ne sont pas débités, mais reportés.

Par **zefirella**, le **20/06/2014** à **10:50**

Merci Moise pour ces éléments importants et qui me chagrinaient car à l'heure actuelle perdre un CDI et cela suite à un Accident du Travail c'est difficilement gérable ! Merci beaucoup d'avoir participé à ce Forum. Cordialement :)